



FNAUT

transport
consommation
environnement

Communiqué

11 septembre 2017

32 rue Raymond Losserand 75014 Paris
01 43 35 02 83 - contact@fnaut.fr

Les préoccupations de la FNAUT doivent être au cœur des Assises de la mobilité

Il faut répondre aux besoins croissants des usagers des transports, éviter la saturation des réseaux routier et ferré, et inciter au report modal pour réduire la pollution de l'air et lutter contre le réchauffement climatique. Un changement majeur des priorités est donc urgent. Les nouvelles mobilités ne sont pas la solution-miracle, de grands investissements bien choisis restent nécessaires.

Des efforts supplémentaires pour répondre aux besoins actuels

La priorité affichée au réseau ferré classique pour les trains de la vie quotidienne (trains régionaux et Intercités) exige des efforts financiers supplémentaires de régénération du réseau, mais aussi de ponctualité. Les événements de l'été à la gare de Paris-Montparnasse ont démontré l'urgente nécessité de renforcer la robustesse des services et la fiabilité de l'information des voyageurs.

Les dessertes et fréquences des TER, Intercités et TGV doivent être étoffées : une stratégie de développement - et non de régression - doit être mise en œuvre par la SNCF, à l'exemple d'Air France.

Des décisions rapides pour répondre aux besoins futurs

Il faut aussi anticiper les besoins futurs, ce qui suppose de décider dès aujourd'hui les investissements nécessaires et de les programmer. Le 4ème appel à projets de transports urbains en site propre, des lignes nouvelles sur la transversale sud et l'axe Paris-Normandie ainsi que le Lyon-Turin sont indispensables pour répondre aux évolutions démographiques et protéger l'environnement.

Une concurrence régulée entre opérateurs ferroviaires

La qualité des services ferroviaires et une baisse de leurs coûts de production doivent être une exigence quotidienne que peut faciliter une mise en concurrence régulée, promise mais encore non réalisée, sous la forme de délégations de service public pour les trains TER et Intercités.

La maîtrise des « nouvelles mobilités »

Les nouvelles mobilités doivent se développer dans l'équité entre les modes de transport, qu'il s'agisse des conditions d'accès aux professions et des exigences de formation, de la fiscalité, de la contribution financière au fonctionnement des équipements publics par application du principe « utilisateur-payeur », ou de l'équité environnementale par application du principe « pollueur-payeur ».

La mise en œuvre des nouvelles mobilités ne doit pas être piloté uniquement par la recherche et le marché, elle doit aussi être régulée par une complémentarité organisée de tous les modes de déplacement.

Contacts presse Bruno Gazeau, président de la FNAUT, tél. 06 76 73 31 09
Jean Lenoir, vice-président, tél. 06 19 09 78 89
Jean Sivardière, vice-président, tél. 04 76 75 23 31